

Infoparlement

NOUVEAU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE

SESSION D'AUTOMNE 2018

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'automne du Parlement. Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne suisse seront traités.



Chères et chers parlementaires,

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'automne 2018.

Cette session traitera notamment deux objets qui sont des adaptations directe et indirecte à la législation européenne.

La première concerne l'adaptation de la loi suisse sur les armes à celle de l'UE (18.027). Le renforcement de la sécurité en Europe, et dans la zone Schengen plus particulièrement, lie la Suisse à un texte sur lequel elle n'a pas pu se prononcer lors de son adoption. Madame la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a pu être présente à Bruxelles lors des discussions en amont et faire part de la position de la Confédération mais à titre consultatif uniquement. Des exceptions et dérogations y ont ainsi été inscrites. Le Nomes soutient la reprise de la directive et souligne, à cette occasion, l'importance de faire usage de ces possibilités de participation à l'élaboration de la législation européenne.

Le deuxième objet est la révision totale de la loi suisse sur la protection des données (17.059). Il n'est pas anodin de remarquer que celle-ci arrive dans un contexte bien précis : celui de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement européen relatif à la protection des données (RGPD). Si la Suisse a évidemment une marge de manœuvre importante pour légiférer, ici encore, elle ne fait que suivre ce qui a été décidé au niveau de l'UE. Le Nomes salue l'amélioration de la protection des données des citoyen-ne-s de l'UE que le RGPD amène et espère qu'un progrès similaire sera possible en Suisse.

CALENDRIER

CN : traité au Conseil national

CE : traité au Conseil des Etats

En **gras** : objets principaux

* Initiatives parlementaires de catégorie IV : peuvent aussi être traitées les 18-19-25-26-27/09

Première semaine			Recommandation de vote
11/09/2018 08h00-13h00	CN	Manipulation de compétitions sportives. Convention du Conseil de l'Europe (<u>18.017</u>)	Approuver la convention
11/09/2018 08h15-13h00	CE	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (<u>18.027</u>)	Accepter la reprise de la directive
		Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales (<u>17.059</u>)	Accepter la révision

Deuxième semaine			Recommandation de vote
17/09/2018 14h30-19h00	CN	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (<u>18.027</u>)	Accepter la reprise de la directive
		Coopération administrative internationale. Conventions n°94 et 100 du Conseil de l'Europe. Approbation (<u>17.053</u>)	Approuver les conventions
		Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales (<u>17.059</u>)	Accepter la révision

		Mo. Groupe V. Mise en œuvre de l'initiative populaire « contre l'immigration de masse ». Charger le Conseil fédéral de présenter un rapport circonstancié sur les négociations ou tentatives de négociations qu'il a entreprises avec l'UE (<u>17.3017</u>)*	Accepter la motion
		Mo. Salzmann. Le Conseil fédéral ne doit pas reprendre les normes UE qui durcissent la législation des armes (<u>17.3152</u>)*	Refuser la motion
19/09/2018 08h15-12h30	CE	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (<u>18.027</u>)	Accepter la reprise de la directive
		Mo. CSEC. Intégration des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse en provenance d'Etats de l'UE, de l'AELE ou d'Etats tiers (<u>18.3707</u>)	Pas de recommandation
		Po. Abate. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la loi sur les travailleurs détachés ou de l'ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes (<u>18.3506</u>)	Pas de recommandation
20/09/2018 08h00-13h00	CN	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (<u>18.027</u>)	Accepter la reprise de la directive

Troisième semaine			Recommandation de vote
25/09/2018 08h15-12h30	CE	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (<u>18.027</u>)	Accepter la reprise de la directive

		Mo. Müller Philipp. Mise en œuvre stricte et efficace de l'obligation de communiquer des postes vacants (<u>18.3407</u>)	Pas de recommandation
		Mo. Abate. Optimisation des mesures d'accompagnement. Modification de l'article 2 de la loi sur les travailleurs détachés (<u>18.3473</u>)	Pas de recommandation
25/09/2018 dès 12h30	CN CE	Discours de la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Madame la Conseillère aux Etats Liliane Maury Pasquier	-
27/09/2018 08h00-13h00 15h00-19h00	CN	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (<u>18.027</u>)	Accepter la reprise de la directive
		Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299 (<u>17.056</u>)	Pas de recommandation
27/09/2018 08h15-13h00 15h00-19h00	CE	Mo. Conseil national (Flückiger Sylvia). Lutte à armes égales entre les exportateurs de bois suisses et leurs concurrents européens (<u>17.3843</u>)	Pas de recommandation
		Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (<u>18.027</u>)	Accepter la reprise de la directive

PRINCIPAUX OBJETS

Conseil national / Conseil des Etats

Développement de l'acquis Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (18.027)

Mardi 11 septembre 2018, 8h15-13h00 (CE)

Lundi 17 septembre 2018, 14h30-19h00 (CN)

Mercredi 19 septembre 2018, 8h15-12h30 (CE)

Jeudi 20 septembre 2018, 8h00-13h00 (CN)

Mardi 25 septembre 2018, 8h15-12h30 (CE)

Jeudi 27 septembre 2018, 8h00-13h00 / 15h00-19h00 (CN / CE)

Statut : Traité par le Conseil national

Texte : « La directive de l'UE sur les armes a été élaborée dans le contexte des attentats terroristes en Europe. Un point central concerne les armes semi-automatiques ayant des chargeurs de grande capacité. La dangerosité de ces armes vient du fait qu'elles permettent de tirer plusieurs coups d'affilée sans avoir à être rechargées. L'objectif est donc de restreindre l'accès à ces armes et d'améliorer l'échange d'informations à leur sujet au sein de l'espace Schengen. La tradition suisse voulant que les armes à feu semi-automatiques puissent être reprises à la fin des obligations militaires et vu que ce type d'armes est indissociable du tir sportif, le Conseil fédéral s'est rapidement exprimé en faveur d'une mise en œuvre pragmatique. S'agissant de la reprise de l'arme militaire, rien ne change, grâce à la réglementation spéciale que la Suisse a négociée avec l'Union européenne. »

Commentaire : *La nouvelle directive sur les armes de l'UE, qui entrera en vigueur en 2019, a été établie dans un contexte douloureux pour l'Europe après notamment les attentats de Paris en 2015, Nice et Bruxelles en 2016. Le but principal de cette réglementation est de mieux encadrer l'achat d'armes à feu et d'interdire les armes semi-automatiques. La Suisse, qui peut être présente lors des discussions touchant à l'accord de Schengen mais n'a de droit de vote qu'à titre consultatif, a pu obtenir des dérogations pour l'armée, la chasse, le tir sportif et encore les collectionneuses et collectionneurs. Si cet acquis n'est pas repris par la Suisse, l'accord Schengen pourrait être dénoncé. Le Nomes invite les parlementaires à reprendre cette directive.*

Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales (17.059)

Mardi 11 septembre 2018, 8h15-13h00 (CE)

Lundi 17 septembre 2018, 14h30-19h00 (CN)

Statut : Traité par le Conseil national

Texte : « Le Conseil fédéral a adopté un projet de révision totale de la loi sur la protection des données (LPD) qui permettra de mieux protéger les citoyens. Ces derniers seront mieux renseignés sur les traitements par des entreprises des données qui les concernent et acquerront une plus grande maîtrise de ces données. La révision est également un pas important pour l'économie suisse. En adaptant la législation suisse au standard européen, le Conseil fédéral crée les conditions requises pour assurer la transmission sans obstacles de données entre la Suisse et les Etats de l'UE. Afin de rester pratiques pour l'économie, les nouvelles dispositions légales ne vont pas plus loin que ce qui est exigé par le droit européen. Il n'y aura pas de "plus" suisse. Le Conseil fédéral tient ainsi compte des remarques reçues lors de la consultation externe. »

Commentaire : *La nouvelle réglementation européenne relative à la protection des données (RGPD) est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Les standards de protection européens ont ainsi été renforcés. L'accent est mis sur le droit des particuliers, notamment le droit à l'oubli, et la démarche, maintenant obligatoire, du consentement de la personne à l'exploitation de ses données personnelles. Il est intéressant de noter que le Conseil fédéral a décidé de réviser l'entier de la législation suisse sur la protection des données pour y répondre et ainsi l'adapter à l'impulsion européenne. Le Nomes salue l'amélioration de la protection des données des citoyen·ne·s de l'UE que le RGPD amène et espère qu'un progrès similaire sera possible en Suisse aussi.*

Contact et information



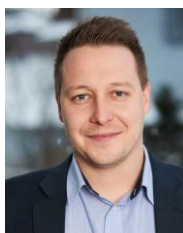
François Cherix
Co-président du Nomes
francois.cherix@europa.ch



Martin Naef
Co-président du Nomes
martin.naef@europa.ch



Raphaël Bez
Secrétaire général du
Nomes
Tél. 031 302 35 36
raphael.bez@europa.ch



Lukas Wegmüller
Secrétaire général du
Nomes
Tél. 031 302 35 36
lukas.wegmueller@europa.ch

Nouveau mouvement européen Suisse

Scheibenstrasse 29, CP 481

3000 Berne 22

Tél. 031 302 35 36

www.europe.ch

